

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNÉE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 28 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

Debats sur l'indemnité.

[Suite.]

Sir Allan McNab se lève pour s'expliquer. Il a été attaqué personnellement ainsi que son ami de Toronto par l'inspecteur général, comme étant les auteurs de la rébellion dans le Haut-Canada. L'hon. membre pense-t-il que c'était possible d'avalier cela sans rien dire ?

L'hon. M. Baldwin rappela au preux chevalier qu'il devrait savoir, qu'en revenant si fréquemment au même fait désavoué, il agissait en violation de toutes les règles parlementaires. (Écoutez, écoutez.)

Sir Allan en appelle à ses amis qui répondent, oui, oui, et dit qu'il le répéterait encore, puis encore, dans la chambre et ailleurs. Il demande à l'inspecteur général de s'expliquer.

L'hon. M. Hincks n'avait pas eu l'intention de lui appliquer le mot rebelle, mais il avait dit que par le support qu'il donnait au mauvais gouvernement d'alors, il avait été la cause conjointement avec ses amis de la rébellion du Haut-Canada.

Les altercations devenant plus fréquentes et plus animées, l'orateur rappela à l'ordre et ne voulut pas permettre que l'explication allât plus loin ; il requit les hon. membres de s'adresser au président de la chambre, au lieu de s'apostropher entre eux.

Sir Allan McNab insista encore, mais il fut mis à l'ordre et M. Price put continuer.

M. Price. Malgré toutes les mauvaises interprétations, il est évident que l'hon. membre, (sir Allan McNab) agit contrairement à toutes les règles parlementaires en réitérant une accusation après qu'elle a été réfutée. Si on voulait en agir ainsi, saisir chaque expression échappée dans la chaleur du discours pour s'en jouer ensuite, la chambre perdrait à coup sûr son caractère de corps délibératif. Le pacte qui a gouverné le Haut-Canada pendant cinquante ans, a causé la rébellion par ses actes de faiblesse et son mauvais gouvernement. Ce pacte remplissant toutes les places par ses amis et déterminé à conserver pour lui toute l'influence dans le pays, par l'établissement d'une église dominante, privilégiée, eut l'audace de demander l'appropriation d'un septième des terres de la couronne de la province pour le soutien de cette église.

Un membre de l'opposition, c'était un don de la couronne.

M. Price nie que la couronne ait jamais fait le don pour la fin à laquelle on a voulu le faire servir. George III était trop juste et trop sage pour violer tous les principes de justice, et pour faire une pareille injure aux intérêts du peuple de cette province en faisant un octroi pour cette fin. On doit aussi se rappeler que la décision des douze juges en Angleterre, fut directement opposée aux réclamations de l'église d'Angleterre ; mais comme l'opinion du brave chevalier est plus récente, il faut supposer qu'elle a plus de poids.

Sir Allan McNab demande qu'il lui soit permis de dire à l'honorable membre qu'il a voté, quelque fois d'une manière, quelque fois de l'autre (rire), mais qu'il est prêt à justifier ses votes.

M. Price sait parfaitement bien que l'hon. membre a voté quelque fois d'un côté quelque fois de l'autre (écoutez, écoutez) et il ne doute pas que, s'il pouvait faire revenir ses amis au pouvoir par un changement d'opinion sur le sujet maintenant sous sa considération, il changerait de suite et voterait de l'autre côté. L'hon.

Mais il est bien possible que le preux chevalier fasse peu de cas de l'opinion publique, et qu'il se retourne avec complaisance vers les beaux jours de sir F. B. Head, où la voix de l'opinion publique ne pouvait jamais être entendue, et où le plus fort argument était, "si vous me querrellez, vous querrellez votre pain et votre beurre."

[Six heures sonnent et la séance se lève. Jeudi, après les affaires de routine et la présentation de plusieurs pétitions, le débat sur l'indemnité se continue.]

M. Price reprend son discours, en disant qu'il croyait avoir démontré que son ami avait eu droit de dire que les messieurs de l'opposition avaient provoqué la rébellion dans le Haut-Canada. L'hon. et vaillant chevalier dans cette occasion s'est éloigné du sujet, comme à l'ordinaire, et a changé cela en attaque contre le gouvernement, l'accusant de déloyauté. Il peut concevoir par quel raisonnement l'hon. membre en est venu à cette conclusion, mais il croit pouvoir établir que si les personnes engagées dans la rébellion sont à blâmer, ceux qui, par leur mauvais gouvernement l'ont provoquée, sont encore plus à blâmer. Ces hommes ont fait du gouvernement une oligarchie, ils n'ont jamais possédé la confiance du pays, ne l'ont jamais recherchée et ils ont agi en violation de tous les principes de la mère-patrie, qui doit être le modèle de cette colonie. Il a dit à la dernière séance qu'un septième des terres de la couronne de la province avait été mis de côté par le gouvernement pour soutenir l'église protestante, et qu'il était destiné à cette église seule contrairement aux vœux et aux intérêts du peuple. Il avait dit que le parti tory avait dissout les parlements du Haut-Canada au moment où des mesures en opposition aux pouvoirs étrangers allaient passer. Car, bien que les parlements représentassent les deux grands partis de la province alternativement, cependant, quand le parti libéral obtenait une majorité, il allait presser la passation des mesures qu'il désirait beaucoup faire passer, on dissolvait immédiatement. Les hon. membres savaient qu'il y avait une autre chambre, exactement la contre-partie de la faction qui gouvernait la province, qui réduisait à rien tous les efforts des représentants et rejetait les dix-neuf vingtièmes des mesures passées par la chambre du peuple. Des actes de cette chambre étaient tellement remarquables et l'influence qui les guidait si notoire que l'hon. membre pour Hamilton, ou quelque autre égal factieux, dit ouvertement : "Là va la chambre des lords sous le chapeau du juge en chef Robinson," et cette remarque était juste, car il était réellement la chambre des lords.

Après avoir démontré l'injustice de l'appropriation des réserves du clergé à une ou deux églises privilégiées, il vient à conclure d'après la conduite et les paroles du preux chevalier, que sa loyauté est une loyauté de bourse. Cependant en faisant remarquer que le parti auquel il [M. Price] appartient, a été exclus du pouvoir durant l'espace de cinquante ans pour avoir pris part à la révolution de 1688 en Angleterre, il espère que le chevalier ne deviendra pas rebelle, parce que son parti est hors du pouvoir depuis onze mois.

Ce ne peut être les £90,000 que le gouvernement demande qui peuvent le faire désespérer, car il voterait dix fois £90,000 s'il pouvait par là obtenir un emploi et les services de quelques honorables messieurs pour l'y maintenir. Le preux chevalier s'est éloigné de la question pour le plaisir de lire une liste de noms de la famille Grey qui ont rempli des places, mais il évite de parler du comte Grey, l'homme d'état le plus éminent de nos jours, le plus honnête qui ait jamais occupé la plus haute position

comparaison juste entre le nombre d'emplois remplis par les membres de la famille Grey, avec l'immense patronage en leur pouvoir, et le nombre d'emplois remplis par une famille dans le Haut-Canada, qui, dans ce tems, ne contenait pas plus de 200,000 habitants. Il ne fait pas allusion particulièrement à la famille du preux chevalier, car sa famille est petite, bien qu'il ait amplement partagé les spoliations, mais à une autre famille représentée par un hon. membre de l'opposition [M. Robinson.] Il ne veut dire rien d'irrespectueux contre elle, car elle est une des plus respectables familles ; et le juge en chef est un de ses membres.

M. Price ayant parlé des £2000 reçus par le Juge en chef par année, et de £300 par an reçus par le membre pour Simcoe lorsqu'il était Commissaire pour le Canaual Welland, [M. Robinson dit qu'il avait reçu, £450 par an. Il ne veut pas qu'on estime ses services moins qu'ils l'ont été.]

M. Price espère que l'hon. monsieur a sauvé £150 ; en effet, il regrette que les amis de l'hon. membre ne l'aient pas mieux pourvu. Alors il mentionna M. Stephen Heward, clerc de la cour de District ; M. Charles Heward, son fils, qui lui a succédé, H. C. Heward qui a pris la place de ce dernier, W. Heward qui a rempli l'emploi de clerc dans une autre cour de justice, emploi qui était entre les mains du Juge en chef, M. le Juge Hagerman marié à une cousine de la femme du Juge en Chef, outre d'Arcy Boulton, Auditeur général et Maître en Chancellerie, Lukin, Robinson, Rapporteur du Banc du Roi, et Charles Robinson, clerc des Assises. En tout, ça faisait onze ou douze places remplies par la famille, sous la Couronne dans le Haut-Canada, mais il ne l'aurait pas mentionné, si le preux chevalier ne s'était pas écarté du sujet afin de faire une attaque contre une Dame.

Sir Allan McNab repousse l'insinuation. M. Price continue. Il a tort dans ce cas, et cependant, comme cette Dame avait des liaisons avec la famille Grey, que le preux chevalier a mentionnée dans son discours, il a manqué de charité jusqu'au point de croire que c'était la son motif. Il a fait mention de quelques griefs du peuple, mais ce n'est pas tout. Il n'est probablement pas nécessaire de parler du système d'oppression qui a été plus que suffisant pour porter les citoyens à des tentatives hasardées. Il est à peine nécessaire de rappeler le nom de Gourlay qui autrefois, convoquant une assemblée publique, a été arrêté, emprisonné, et après que son intelligence fut bouleversée par l'oppression, fut banni de la province, et ne put y revenir avant que le nouveau système de gouvernement y fut introduit. Est-il nécessaire de rafraîchir la mémoire du vaillant chevalier par rapport à l'outrage de de Hamilton, où le gouverneur fut brûlé en effigie, et qu'on a voulu en rejeter le blâme sur le parti libéral ? faut-il rafraîchir la mémoire de l'hon. membre sur l'outrage commis contre le D. Rolph, qui fut enlevé de son lit, pendant la nuit, par une bande de vauriens ? De fait l'insolence du parti tory était sans bornes. Que lui a dit (à M. Price) un rejeton de l'aristocratie, la première année qu'il vint en Canada, alors qu'il était étudiant en droit sous le monsieur, (M. Draper) dont la retraite de l'administration précédente fut le signal de sa chute ? C'était en l'année 1832, et on s'attendait que l'émigration allait être très nombreuse. "Price, dit ce scion de l'aristocratie, avez-vous appris des nouvelles d'Angleterre ? 50,000 habitants de notre pays viennent nous rejoindre ; il ne manquera pas de rebelles tant qu'ils seront dans ce pays." A quoi il répondit avec indignation ; "et il ne man-

pendant tout le blâme des actes inconstitutionnels. Ils résignèrent, et Sir F. B. Head agita le pays pour obtenir une majorité. A-t-on jamais vu la Reine en Angleterre descendre à ce genre de lutte ? Cependant Sir F. B. Head ne se contenta pas seulement d'agiter le pays, mais il le fit personnellement et injustement. "Si vous me faites des difficultés (telle était sa déclaration) vous vous querrellez avec votre pain et votre beurre ; vous êtes rebelles, vous êtes républicains. Par les services des employés publics par tout le pays, Sir F. B. Head emporta ses élections ; cependant, si on examinait les votes, on verrait qu'il n'y eut qu'une bien petite majorité en sa faveur, et il se plaça comme le marche-pied de ceux qui désiraient gouverner le pays à l'encontre des vœux du peuple. Par ces élections honteusement gagnées et par mille autres maux qu'il infligea au pays, et en particulier le refus d'obéir à l'ordre du souverain en faisant M. Bidwell juge, il provoqua la rébellion. Après la rébellion, le même parti arracha des confessions à quelques prisonniers et alors il les fit pendre entre le palais de Justice et la prison pour alarmer les autres. Alors Sir F. B. Head s'aperçut qu'il s'était mis dans le trouble, et qu'il en avait causé aussi au gouvernement britannique d'une manière qui pouvait mettre le monde en guerre. Mais qu'avait-il fait ? Avait-il le droit d'envoyer tous les soldats hors de la province ? N'était-ce pas son devoir de maintenir la paix par tout le pays ? Et ne l'aurait-il pas maintenue, s'il eût tenu un régiment dans le Haut-Canada ?

Mais tout ceci n'était que la conséquence d'actes antérieurs. On a tout fait dans le Haut-Canada pour un seul parti et pour une seule église. Ceux qui venaient de sa terre natale, s'ils ne donnaient dans le système injuste qui prévalait, étaient dénoncés comme indignes de vivre en Canada. Lui-même, il s'est souvent entendu dire que les institutions du Canada ne lui convenaient pas, et qu'il ferait mieux de passer de l'autre côté des lignes. Pour en revenir à sir F. B. Head, le verdict du peuple, comme il le disait, avait été donné. Le parti qui avait gagné les élections devint le tyran du gouverneur ; il força le gouverneur à se conformer à ses vœux, et à se faire le marche-pied au moyen duquel il ferait triompher ses vœux. Il doit dire ici que c'est à ce système qu'il visait, et non aux individus. C'est ce mauvais système qui a corrompu de bons citoyens ; et il les a tellement corrompus qu'ils ne pensèrent à rien moins qu'à engager leur pays natal, la Grande-Bretagne, dans une conteste avec les Etats-Unis. Ils avaient le sabre pendant à la ceinture et ne faisaient aucun cas des dépenses tant qu'ils purent se maintenir dans leur gloire militaire. Cependant toutes ces personnes étaient capitaines ou colonels, excepté un petit nombre, comme l'hon. membre, Kent, qui était volontaire sous le commandement du membre pour Hamilton, sans attendre les dignités, et qui était à l'orage du Navy-Island. Car ces gens, les whigs, sont une caste de pusillanimes, de lâches ! et on demanda si on pouvait permettre le procès de McLoad, sans faire disparaître les Kankees de la surface du globe. Ils ne firent aucun cas de la vie de 100,000 ou de 200,000 hommes ni de la perte de millions de louis. Ils auraient joui de leur paie de £1,000 ou de £2,000 par an, et sir Allan McNab aurait été le grand commandant de la guerre. Mais les dix-neuf vingtièmes seraient demeurés tranquilles dans leurs maisons, loin des canons et des boulets rouges.

M. Price continue à dévoiler l'inconduite du parti tory, dans tous les tems et particulièrement avant la rébellion et depuis l'union. Il justifie la conduite de lord Durham. Il nie que l'union ait été faite

rait plus dire à l'hon. membre pour le quatrième arrondissement d'York qu'il n'a pas pas d'influence dans le Haut Canada ; il verrait que le parti auquel il (M. Baldwin) appartient, représente 1,102,000 tandis que celui de sir Allan McNab ne représente que 289,000 personnes. Il réclame contre toutes les fausses représentations mises au jeu pour tromper le peuple du Haut-Canada, par le parti de sir Allan McNab. Au moment de son élection ses adversaires répandirent dans son comté la lettre de l'hon. L. J. Papineau, avec d'autres lettres, disant que M. Price, Baldwin et Cameron sympathisaient avec lui, tandis que c'était le ministère précédent formé du parti et duquel le frère de ce monsieur et son cousin faisaient partie, qui avait sympathisé avec lui en lui donnant £4,500. Puis il ajoute, "si vous avez payé ces £4,500, de quel droit pouvez-vous refuser de payer les ravages commis par des hordes de Goths et de Vandales qui ont ravagé la province depuis un bout jusqu'à l'autre. Serait-ce trop d'approprier pour cette fin, non pas £200,000 comme on l'a dit à satiété, mais £100,000, sur lesquels £10,000 ont déjà été appropriés à cette fin ? Serait-ce trop de racheter l'engagement pris, lorsque les pertes encourues dans le Haut-Canada ont été payées ? Le ministère précédent avait nommé un comité expressément pour s'enquérir des dommages causés dans le Bas-Canada par la rébellion, et aussi ceux qui en sont la suite. Est-ce que le ministère du jour va plus loin ? Propose-t-il plus que la lettre de M. Daly aux commissaires sur la distinction entre les loyaux et les rebelles.

Ce n'est pas l'intention de Son Excellence que vous soyez guidés par d'autre évidence que celle fournie par les décisions des cours de loi ! On ne peut faire aucune distinction, puisque la plupart des dommages ont été causés dix ou vingt jours après la rébellion réprimée. Le sud du St. Laurent n'était qu'une flamme. La destruction n'était nullement nécessaire alors, c'était du vandalisme volontaire et délibéré.

L'hon. membre pour Hamilton a exprimé l'espoir qu'il ne sera jamais induit à oublier sa loyauté envers sa souveraine. Sir Allan McNab n'a jamais dit cela. Il a dit que le peuple du Haut-Canada pourrait être dégoûté, si, après avoir réprimé la rébellion, on lui faisait payer les pertes des rebelles du Bas-Canada ; que ce pourrait être une question, si ces colonies resteraient une portion de l'empire, ou si l'histoire enregistrerait le fait pénible qu'elles ont été perdues par le dégoût des loyaux.

Mr. Price com rend que l'hon. monsieur aurait une bien plus forte dose de loyauté, s'il occupait une autre place que celle occupée actuellement. De quoi se plaint-il ? Son propre parti n'a-t-il pas fait une enquête au même effet ; la commission n'a-t-elle pas trouvé le montant de £180,000 ; et n'y a-t-il pas eu une adresse de faite au chef du gouvernement demandant une mesure pour que le Bas-Canada fut justement indemnisé de ses pertes pendant les troubles de 37 et 38 ? C'est justement ce que l'on veut aujourd'hui.

M. Sherwood. Vous voulez payer les pertes les plus injustes, (écoutez, écoutez.)

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

M. Price démontre que les revenus mis à la disposition du Haut-Canada pour payer les pertes de la rébellion, ont été détournés du fonds consolidé pour cette fin. Il repousse les attaques injustes et grossières faites contre le gouverneur général, qui n'est pas en position de se défendre contre toutes les fausses représentations que l'on fait, par ce qu'il veut accomplir les desirs de Sa Majesté en

régime constitutionnel; alors les honorables membres de l'autre côté de la chambre, nous reprochaient, d'être des idéologues, et de parler sans cesse de la théorie du gouvernement responsable. On nous reprochait d'être incapables de gouverner, de rien faire de pratique. Nos adversaires politiques nous disaient qu'ils étaient autant que nous amis de la constitution et du gouvernement responsable et que nous ne devions pas agiter le pays, puisque ce n'était pour aucun but pratique, mais simplement pour les renverser du pouvoir. Comme la conduite des honorables membres aujourd'hui jure avec leurs discours et leurs actes de ces années passées! j'avais espéré, M. l'orateur, qu'au moins sur cette question nos adversaires auraient pris un point de vue élevé et auraient considéré comme des hommes d'état leur position et leur condition comme la position et la condition du pays. J'avais espéré que, lorsque d'un côté de la chambre un mot n'a été dit sur la théorie gouvernementale, qu'au contraire toutes les mesures présentées sont d'une nature utile et pratique, j'avais espéré que de l'autre côté, on n'aurait entendu que de graves raisonnements et la considération des propositions soumises à la chambre. J'avais pensé que lorsque cette question de payer les pertes du Bas-Canada à même le fond commun de la province serait soumise, les honorables membres vis-à-vis auraient un peu considéré l'état du pays lors des troubles, et auraient présenté à la chambre au moins une ou deux observations s'appliquant à la question (écoutez). Mais si je n'étais pas préparé pour les singuliers débats que j'ai entendus depuis l'ouverture de la session, je le suis bien moins pour la ligne de conduite extraordinaire prise par les membres de l'autre côté de la chambre et la discussion si peu parlementaire des dernières 48 heures. Est-ce que les honorables membres vis-à-vis n'ont pas proposé au dernier parlement de payer ces pertes, telles que portées dans les résolutions de mon honorable ami M. Lafontaine? Ne l'ont-ils pas fait dans un vil objet de corruption? (Écoutez). Osez-vous aujourd'hui saisir et jeter parmi vous compatriotes le flambeau de la discorde? Osez-vous, sans égard pour la paix et le bonheur du pays, vous par excellence les loyaux sujets de notre reine, sans égard pour les meilleurs intérêts de l'humanité, répandre la haine et la discorde parmi les habitants du pays? (Écoutez). En entrant ce matin dans cette enceinte, M. l'orateur, après avoir entendu la conversation de quelques honorables membres sur la proposition devant la chambre, j'étais disposé à conseiller à ces honorables messieurs de proposer un amendement selon leur goût, c'est à dire, d'ériger une potence devant la maison de chaque canadien-français et offrir un holocauste de 70,000 hommes, pour apaiser la population British. (Écoutez). Je vois rire l'honorable membre pour Sherbrooke (M. Gigg). Il rit et il rit au milieu de ces ruines qu'il veut amener dans son pays. Je n'envie pas les sentiments de ce monsieur. Peut-être le pays les connaît plus qu'il ne pense. (Écoutez). Peut-être n'avait-il pas besoin de le voir rire pour apprécier son caractère. Je me propose M. l'orateur, de prendre une ligne d'argumentation différente de celle suivie par les honorables messieurs vis-à-vis. Je me propose de demander à cette chambre si en 1836, l'année précédant la rébellion, les messieurs qui nous opposent avaient des notions de liberté constitutionnelle telles qu'ils puissent les sanctionner aujourd'hui? Je demanderai à ces honorables membres si les doctrines qu'ils alors faisaient leur gloire, étaient des doctrines qu'ils peuvent soutenir aujourd'hui? Je n'entrerai pas dans des matières de ma connaissance personnelle, je n'irai pas puiser dans les journaux pour l'histoire de ce temps là, non, je puiserai dans des papiers d'état publics sous l'autorité des communes d'Angleterre. J'espère que les messieurs vis-à-vis ne récuseront pas l'autorité de lord Aberdeen. Lord Aberdeen était secrétaire des colonies en 1835. C'était un ardent conservateur et par conséquent une grande autorité pour les honorables membres. Eh! bien! lord Aberdeen a déclaré qu'il y avait en Canada en 1835 les plus grands abus de gouvernement. Il a admis dans sa dépêche en réponse aux 92 résolutions proposées par la chambre d'assemblée du Bas-Canada que l'administration de la justice, ce premier grand besoin de tous les peuples, était

taut pas un homme nouveau ou obscur, quand il fut nommé haut commissaire et envoyé en Canada. Dès son entrée en parlement en 1813, il se posa en ferme champion de la liberté civile et religieuse. (Applaudissements). Un de ces premiers grands efforts fut en faveur du bill de réforme de lord Grey; il devint l'avocat des braves Polonais en Russie, quand leur existence fut menacée par le tyran pour lequel sans doute les messieurs de l'autre côté de la chambre ont beaucoup d'admiration, — et en 1835 lord Durham était si capable et si indépendant qu'il était considéré le chef du parti libéral de l'époque. (Applaudissements). Si les messieurs vis-à-vis veulent bien faire d'aussi frivoles assertions, tout ce que je puis dire, c'est qu'il ne retirerait pas autant de gloire de leur carrière parlementaire qu'ils en ont retiré de leur carrière militaire. (Rires). Si le brave chevalier eut consulté les débats parlementaires en Angleterre, il aurait vu que pas une voix ne s'éleva soit dans la chambre des lords soit dans les communes, pour opposer la nomination de lord Durham. Il était considéré par les hommes de tous les partis comme bien capable de dissiper la confusion et le trouble qui régnaient alors en ce pays. Ils avaient peut-être besoin de la philosophie clairvoyante du brave chevalier d'Hamilton! L'hon. membre ne devait pourtant pas oublier la part qu'il a prise dans les assemblées convoquées en Haut-Canada pour protester contre le rappel de lord Durham en Angleterre; il devrait se rappeler qu'un haut dignitaire de l'église anglicane, l'évêque de Toronto, un homme qui avait plus de cervelle que tous les honn. membres ensemble (Rires) qui mêlait un peu de politique avec la religion, convoqua une assemblée à Toronto et parla fort insouciant dans son opinion, contre le rappel de lord Durham. Il parait que le brave chevalier, avec toute son habileté littéraire, — Rires — n'a pu dire à mon hon. ami le commissaire des terres quelle partie du rapport du lord Durham a été écrite par M. Wakefield et quelle partie par M. Charles Buller. Pourtant si quelqu'un peut le faire, c'est le brave chevalier, parce qu'il a été très intime avec M. Wakefield durant son séjour en Canada, et son parti a été très d'avantage de l'intervention de ce monsieur ici que qui que ce soit. Mes amis ne doivent rien à ce misérable. L'honorable membre cita alors plusieurs passages du rapport de lord Durham et des dépêches pour prouver que le pays avait été honteusement mal gouverné jusqu'à la mission du noble lord, puis il continua en ces termes: "Les honorables messieurs vis-à-vis nous disent qu'en 1837, il y eut une grave rébellion et qu'ils ont été 'loyaux' et que personne n'osera les appeler des rebelles. Je puis leur dire qu'il y a telle chose qu'une rébellion contre la constitution aussi bien qu'une rébellion contre la couronne, 'applaudissements.' Je puis leur dire qu'un homme peut-être un traître aux droits de son pays, aussi bien qu'un traître au pouvoir de la couronne. Je vois rire un honorable membre (M. Smith, de Frontenac). Nous rions toujours en entendant quelque chose de ridicule; [M. Blake], alors vous ne devriez jamais cesser de rire de vos propres mots." Je sais, M. l'orateur, toute la difficulté de ma position. Les honorables membres de l'autre côté mettent dans la bouche des gens des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Je sais qu'ils persistent à attribuer aux personnes des sentiments qu'ils n'ont jamais exprimés. (Écoutez, écoutez). Je ne parle pas maintenant comme membre du gouvernement; j'exprime mes propres sentiments et je dis que je méprise l'homme qui, lorsqu'il est assis sur ces bancs ministériels, se sert d'aucun langage qui, lorsqu'étant au pouvoir peut se porter à toutes espèces d'excès, et qui, lorsqu'il se trouve ensuite du côté de l'opposition, tente de jeter de la discorde et de haine parmi ses compatriotes. [Écoutez]. Je puis trouver dans l'histoire des exemples de loyauté semblable à celle des honorables membres vis-à-vis. Mes idées en fait de loyauté sont qu'on doit chercher de reconnaître l'autorité de la couronne avec la liberté du sujet. Mais voici des exemples de la loyauté des bons membres de l'autre côté de la chambre. Quand Philippe Roi d'Espagne crut que ces provinces éloignées ne pouvaient être gouvernées sans un exercice sévère et rigoureux de la Prerogative Royale, il trouva un loyal sujet pour

yaie. Le tyran royal trouvait des hommes loyaux pour exécuter ses ordres — et cela non seulement dans l'armée, mais même sur le banc de la justice. Il y avait l'excusable juge Jeffries qui envoya des centaines d'hommes à l'échafaud et se vanta de ses hauts-faits, recevant comme récompense de sa loyauté la charge de Chancelier et de juge en chef. Parmi les victimes que ce juge cruel et maudit envoya à l'échafaud se trouva le doux, aimé et grand lord Russell. (Applaudissements). Une autre victime fut Algernon Sydney qui lui aussi était loyal à la Constitution Anglaise et aux libertés et aux droits du peuple. (Applaudissements). Je pourrais maintenant prendre beaucoup de temps à commenter, non sur la véritable loyauté anglaise cette loyauté batarde et prétendue (spurious loyalty) dont on parle tant en Canada. Je n'ai pas besoin, M. l'orateur, d'emprunter des idées de loyauté, des honorables membres vis-à-vis. Ma loyauté est née avec moi, Dieu merci! J'ai été bercé dans des idées de liberté et de loyauté unis ensemble! Je sais ce que c'est que d'être véritablement loyal, et c'est ce qui me fait penser qu'aucuns griefs personnels ne me feraient prendre la ligne de conduite adoptée par les messieurs vis-à-vis. Je suis loyal et prêt à soutenir de mon bras ma loyauté et mes principes. La loyauté, comme je l'entends, consiste à chercher à réconcilier les prérogatives de la couronne avec les droits du peuple. Je ne puis sympathiser avec la loyauté batarde et prétendue des honorables membres vis-à-vis, qui, tout en écrasant le peuple, sont les esclaves du pouvoir; c'est cette loyauté là qui depuis des siècles a poussé l'humanité au désespoir et à la rébellion. [Applaudissements]. Je ne puis éprouver de sympathie pour cette loyauté. Je ne parcourrai pas l'histoire ancienne, quoiqu'elle aussi fourmille d'exemples de cette fausse loyauté. Mais je ne puis m'empêcher de rappeler à votre mémoire le plus éclatant de ces exemples. "C'était dans une province éloignée de Rome, alors que le peuple voulait commettre le crime le plus noir que présentent les pages de l'histoire, un crime dont le souvenir fait encore rougir la nature et qu'elle voudrait en vain cacher; mais Pilate ne pouvait consentir sur le seul témoignage de témoins évidemment parjures à condamner l'innocent supplice de la croix le grand fondateur de notre religion. Je ne puis le trouver coupable, disait-il au peuple. Mais ces provinciaux, après avoir essayé par tous les autres moyens de parvenir à leur but, eurent recours à cette loyauté batarde dont nous parlons, [this spurious loyalty]. "Si vous laissez échapper cet homme, dirent-ils, vous n'êtes pas l'ami de César." [Applaudissements.] Admirez la loyauté! Non voyez-vous pas tous les traits, l'esprit et le cœur? Cédant à cette fausse et prétendue loyauté, Hérode lui-même, donna sanction à cet acte dont dix-huit siècles d'humiliations et de malheurs nationaux n'ont pu laver la tache hideuse et impute. (Applaudissements.) (A continuer.)

Le 27, des groupes nombreux entouraient l'assemblée nationale et 500 étudiants se rendaient à l'assemblée pour protester contre le cours de leçons de M. L'Herminier sur la Législation comparée, lorsqu'ils furent arrêtés au pont de la Concorde par un détachement de police. Ils remirent leur pétition à un M. Bernard et se retirèrent. Sur leur chemin ils arrêtèrent au bureau de la Démocratie Pacifique où les membres de divers clubs se joignirent à eux et prononcèrent des discours incendiaires. La force armée étant arrivée, les dispersa et arrêta les chefs qui furent conduits à la caserne du quai d'Orsay. Une autre circonstance vint encore ajouter à l'excitation. Un chef de bataillon de la garde mobile, donna un coup de poing au général Changarnier. La garde mobile doit être dissoute. Les officiers avaient été réunis par le général Changarnier, commandant en chef, lorsque ce chef de bataillon, nommé Alandriz qui avait une ancienne querelle avec le général, affecta de se poser comme le champion de la garde mobile qui, disait-il, après avoir sauvé Paris était dissoute; un tel acte ajouta-t-il, ne pouvait être fait que par un vieux légitimiste. Il accompagna ces paroles d'un coup de poing. L'agresseur fut incontinuellement mis aux arrêts. Le même jour la question d'urgence en faveur du projet de loi contre les clubs fut rejetée par l'assemblée: pour 342; contre 418. M. Ledru-Rollin monta à la tribune et demanda l'autorisation pour présenter un acte d'accusation contre le ministère pour avoir introduit le projet de loi contre les clubs.... Une voix: Vous devriez aussi accuser le président de la République, car il a signé ce projet de loi. Après une vive agitation, l'assemblée se leva sans rien décider. Le 29, des précautions extraordinaires avaient été prises pour la sûreté de l'Assemblée nationale. Le nombre des troupes dans les environs était d'environ 25,000 hommes. L'avant-garde stationnée sur le pont de la Concorde se composait de deux bataillons de la garde mobile; les quais et les rues avoisinant le palais législatif et l'esplanade des Invalides étaient occupés par des troupes de ligne; une batterie en face du palais défendait l'entrée du pont de la Concorde. Ces préparatifs laissaient peu à craindre un nouveau 15 de mai. Les généraux Cavaignac et Lamoricière arrivèrent de bonne heure et eurent ensemble une longue conférence. La plus vive excitation régnait dans l'assemblée lorsque M. Marrast, le président fit son entrée. Aussitôt la lecture des minutes terminée, la tribune fut encombrée de représentants tenant en main des pétitions pour et contre la dissolution de l'Assemblée nationale. M. Odilon Barrot monta à la tribune et dit "que le gouvernement avait jugé nécessaire d'adopter des mesures pour maintenir le respect pour la loi et la sécurité de l'Assemblée. Que le temps de l'engagement des gardes mobiles étant arrivé, le gouvernement ne voulait faire de nouveaux règlements pour le rengagement de ceux qui voudraient continuer leur service. Que cette mesure avait produit une vive excitation parmi les gardes mobiles et surtout chez les officiers. Qu'on avait profité de cette excitation pour semer la désaffection dans quelques bataillons de ce corps. Que les suites de cette désaffection pouvaient avoir été exagérées; mais que dans tous les cas, l'autorité avait cru devoir prendre toutes les précautions nécessaires pour déjouer les manœuvres des ennemis de tout gouvernement." Les journaux de Paris et ceux des départements publient des documents qui mettent hors de doute une nouvelle conspiration ourdie par les travailleurs de juin; et ce n'est que grâce à l'attitude imposante et énergique de l'autorité que Paris et les principales villes de la France ont échappé aux scènes horribles du mois de juin. Il n'est pas besoin de dire que les socialistes sont encore au fond de ce complot. Le 31, l'Assemblée nationale a rejeté après division (458 contre 250), la proposition de renvoyer au bureau l'accusation de Ledru-Rollin contre les ministres. Ce vote à complètement abattu les rouges de l'Assemblée. La majorité de l'Assemblée nationale continue à donner chaque jour des preuves de ses mauvaises dispositions envers le ministère. Il y a qu'une dissolution prochaine de l'Assemblée nationale et les nouvelles

héros de même calibre. On a fait plusieurs arrestations à Paris depuis le 29 janvier et il est probable que ces détenus seront aussi jugés par cette cour. On assure que les prochaines élections enverront à l'Assemblée pas plus de 100 républicains. Si tel est le cas, l'éternité de la République française aura été bien courte. La proposition Râteau pour la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale a été perdue. Pour 405, contre 416. Ainsi la question de dissolution est remise indéfiniment par suite de l'union du parti républicain et des rouges qui veulent demeurer en permanence malgré la volonté de la grande majorité du peuple français. Le parti républicain modéré comprend que le suffrage universel a donné à la France la mesure des forces des partisans de la République. Il sait très bien qu'une nouvel appel au peuple aurait l'effet d'expulser de la représentation à peu d'exceptions près, tous les républicains de la veille ou du lendemain. Il comprend que le peuple français n'est pas et ne peut être républicain. Voilà pourquoi ce parti redoute et avec raison, de nouvelles élections. Cinq des meurtriers du général Bréa et du capitaine Mangin si lâchement et si affreusement assassinés par les travailleurs, les ouvriers de juin, ont été condamnés à mort. M. De Lamartine est tombé en défaveur auprès des républicains qui l'accusent de se rallier aux monarchistes. A continuer. Nouvelles d'Italie. Toutes nos correspondances de Rome s'accordent sur ce point que l'excommunication lancée par Pie IX a eu le résultat que nous en attendions. Les honnêtes gens se sont abstenus, à part ceux qui se sont laissés entraîner par la peur du poignard et qui craignaient de voir leurs noms inscrits sur la liste des suspects. Le dépouillement du scrutin a donné 23,000 votants; une grande quantité d'électeurs ont mis des billets blancs; on parle aussi de beaucoup de billets portant: Pio nono, Pius IX, Pius sanctissimus. Si l'on en doit juger par l'opinion publique, sur vingt individus, dix-neuf sont contraires au gouvernement, et cependant le gouvernement a usé de toutes ses ressources: les menaces de destitution n'ont pas manqué, non plus que les largesses. Tous les Abruzzais qui sont à Rome pour les travaux de la campagne ont été recrutés et conduits en troupes aux salles électoraux. Ceux qui travaillaient aux terrassements, au nombre d'environ 4,000, tous les ouvriers des ateliers nationaux ont reçu le prix d'une journée et une gratification après avoir voté. Un garde civique a voté jusqu'à seize fois; un étranger a voté dans tous les collèges; enfin on a fait voter des enfants âgés même de moins de quinze ans. Telle a été la sincérité des élections de Rome. Les militaires arrêtés ces jours derniers ont été mis en jugement le 24; il paraît que l'on fera demander leur grâce, dans la crainte d'une insurrection s'ils venaient à être exécutés. Le gouvernement est dans une grande appréhension, toute la troupe est consignée depuis plusieurs jours, et la garde des portes a été confiée à la milice civique. On parle toujours d'un mouvement opéré à la frontière par le brave général Zucchi, avec le peu de troupes qui étaient allées rejoindre Pie IX. On parle aussi de l'entrée des Autrichiens dans le cas de Ferrare, mais ces derniers bruits méritent confirmation. — Dans la nuit du 18 janvier, le Saint-Père a couru un grand danger. Le feu s'est communiqué dans son appartement pendant son sommeil. Heureusement on s'en est aperçu à temps, et le Saint-Père n'a éprouvé aucun mal. — Villes et Com-

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous sommes encore obligé de revenir par rapport aux abonnés retardataires. Il semble que nous remplissons assez fidèlement nos promesses, et que nous avons droit à un peu d'égard. Nous espérons donc que nos abonnés retardataires, et le nombre en est grand, se feront un devoir de nous adresser au plutôt le montant de leurs souscriptions.

Les abonnés du district de Montréal pourront adresser le montant de leur souscription à E. R. Fabre, écriv., Montréal, autorisé par nous à percevoir les argents et en donner quittance.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 28 FÉVRIER 1849.

Rome Française

ECHANGES INTERNATIONAUX. — L'état de New-York vient de recevoir un des dons les plus magnifiques qui lui aient jamais été faits.

EAU EMPOISONNÉE. — Un Allemand, nommé M. Boëtger, récemment établi à Bâton-Rouge, mourut il y a quelque temps, avec les symptômes du choléra.

ATTACHEMENT POLITIQUE. — On lit dans l'Abécille de la Nouvelle-Orléans: Un monsieur qui, ces jours derniers, avait fait un allié devant le recorder Génois, contre deux autres personnes, par qui il prétendait avoir été assailli et battu.

LISEZ LA BIBLE. — On lit dans l'Abécille d'Yvetot: "Un pauvre berger des environs d'Yvetot, père d'une nombreuse famille et ayant beaucoup de mal à vivre, avait acheté l'été dernier, chez un brocanteur, une vieille Bible pour en faire ses lectures durant les soirées de cet hiver."

Feu Mgr. Affre, Archevêque de Paris, et LE ROI LOUIS-PHILIPPE. Traduit du Catholic Herald.

Le dialogue suivant peut donner une idée à ceux qui s'intéressent aux grandes questions de l'indépendance de l'Église et de l'esclavage qu'on a toujours voulu lui faire subir dans les États modernes, combien sont funestes tôt ou tard pour le repos et la stabilité de ces États, des prétentions aussi injustes.

L'archevêque, qui avait eu une entrevue auparavant avec la Reine pour lui communiquer le dessin qui fait l'objet de ce dialogue, avait reçu le conseil de s'ouvrir à ce sujet au roi en personne. La reine avait prévenu le roi.

L'archevêque rendit auprès du roi, ouvrit ainsi le dialogue.

—Étant informé que le roi désirait me parler, je me suis rendu à son désir.

—Moi, je n'ai rien à vous dire. On m'a dit que c'est vous qui desiriez me parler: je suis prêt à vous entendre.

—Bien; le roi doit connaître l'objet de ma visite. Comme je ne désire pas m'exposer de nouveau à l'affront que j'ai reçu, à la dernière présentation, je me propose de venir cette année à la tête de mon clergé, je ne prononcerai pas de discours.

—Ah! je comprends; ceci est une nouvelle attaque dirigée contre moi: je pensais que toutes vos discussions étaient à leur fin; mais voici que vous les recommencez de nouveau.—Si j'ai empêché la

publication de votre discours c'est parce que vous priez sur vous de donner des conseils inconvénients.

—J'en demande pardon à votre Majesté; mais ni mes intentions ni mes paroles ne justifient une telle accusation. Demander la liberté et non protection, est peut-être la réclamation la plus modérée que l'Église peut mettre en avant.

—Vous croyez; eh bien! je n'entends pas la chose ainsi. Avec votre demande et vos journaux, vous créez le trouble partout.

Alors, le roi passant à une autre question dit:

—Par exemple, je sais que vous avez assemblé un concile à St. Germain, il n'y a pas longtemps.

—Ce n'était pas un concile; mais quelques évêques, mes suffragans, et moi-même, nous avons discuté plusieurs points de discipline ecclésiastique.

Oh! je le sais; vous avez tenu un concile; mais je sais aussi que vous n'aviez pas le droit de le faire.

Jusqu'à l'archevêque s'était contenté de répliquer au roi, mais ici, "j'élevai la vue," dit-il, "et fixant le roi en face, je lui dis avec fermeté."

—Pardonnez-moi, Sire, nous avons ce droit. L'Église a le droit d'assembler les évêques pour régler leurs diocèses.

—Telles sont vos prétentions, mais je m'y opposerai. En outre, on m'a dit que vous aviez envoyé un ambassadeur au Pape; j'ai appris aussi que c'était pour obtenir la permission de manger de la viande le samedi.

—C'est vrai, Sire, nous avons envoyé un ecclésiastique (M. l'abbé de la Bouillerie) pour faire quelques demandes au Pape; mais ceci est le droit de tout fidèle; à plus forte raison; c'est le droit des évêques.

—Et qu'avez-vous demandé? Je désire le savoir.

—Si c'était mon secret, à moi seul, je le dirais au roi immédiatement; mais ce n'est pas mon secret exclusivement, c'est aussi celui de mes collègues, et je ne puis le révéler.

A ces mots, dit l'archevêque, le roi, rouge de colère, se leva brusquement, ne saisit le bras et dit:—

—Archevêque, rappelez-vous que plus d'une mitre a été mise en poussière.

Je me levai à mon tour en disant:—

—C'est vrai, Sire, mais que Dieu veuille préserver la couronne du roi, car plus d'une couronne aussi a été mise en pièces.

Un an plus tard le roi voyait sa couronne et la royauté en poussière; l'évêque paya de sa personne dans cette chute, mais la mitre resta debout.

UN LECTEUR CANADIEN.

La Rivière du Loup.

M. le Rédacteur.

Je vois sur le Canadien du 12 du présent, une communication, signée "Salut." Le Quack bat la campagne. Je crois qu'il est absolument sous l'influence de la médecine. Je pense qu'il a pris la dose un peu trop forte pour l'état de sa santé.

Maintenant, un mot sur la Rivière du Loup, pour montrer l'avantage que cet endroit a sur Kamouraska. Je dis donc que la Rivière du Loup, par son site, est une place charmante sous tous les rapports: il y a là un port de mer; les bateaux à vapeur, qui y arrivent peuvent débarquer leurs passagers; en tout temps il y a quantité de bois de chauffage à proximité, des hôtels extrêmement modérés, et pour preuve, les étrangers de Québec, Montréal et Haut-Canada vont y passer une partie de l'hiver. Il y a un bureau de télégraphie électrique, par lequel on peut communiquer à chaque instant à Québec, Montréal et le Haut-Canada. Cette belle Rivière du Loup qui descend les montagnes et qui se vide dans le St. Laurent, ce beau chemin de poste fait par le gouvernement et qui conduit à la Rivière du Loup au lac Temiscouata de là à Madawaska et de suite au Nouveau-Brunswick, ces beaux

et riches établissements bâtis de chaque côté du chemin du Lac, le tout ensemble donne une importance considérable à la Rivière du Loup. Autrefois c'était Kamouraska, mais à présent, on dit: vive la Rivière du Loup.

Il faut espérer que le Quack, avec le scalpel à la main, et ses bolus, et son style tout particulier, n'époussera pas le ministère, au point de forcer l'exécutif, bon gre malgre, à mettre la cour à Kamouraska, mais qu'elle sera mise à l'écart où la justice la requerra, pour le bien de tous sans partialité pour qui que ce soit.

UN QUÉBÉCOIS.

Québec, 15 janvier 1846.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Affaires de Routine.

Lundi, 26 février.

Un message du gouverneur est reçu recommandant le vote de £29,112 7 10 requis pour travaux immédiats des canaux du St. Laurent.

M. Price présente une carte constatant la route explorée du Chemin de Fer, entre Québec et Halifax.

M. Baldwin informe la chambre que Son Excellence va prendre les mesures nécessaires pour mettre à l'exécution le désir de la Chambre relativement à la destination de M. Vassiliart.

M. Lemieux introduit un bill pour amender l'acte réglant le message de Bois, 2e lecture 6 mars.

Le message de son excellence en date de ce jour est renvoyé à un comité spécial sur motion de M. Hucks.

M. Laurin introduit un bill pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités. 2e lecture le 12 mars.

M. Laterrrière, un bill pour empêcher l'usage de poisons pour la destruction de certains animaux sauvages. 2e lecture 5 mars.

M. McNab propose que les autres ordres du jour soient écartés à demain. Négatif.

M. Badgley propose que le Bill pour amender la loi relative à la Preuve, soit la une seconde fois.

M. Chabot en amendement propose que ce bill soit lu d'hui à six mois. Pour la motion, 23, contre 8. La motion ainsi amendée est adoptée.

MARIAGE.

A Ste Marie le 29 du courant par le Révérend Messire Auchin, prêtre et curé du lieu, le Capitaine Simon Laroche, Ecuyer, de St. Anselme, à demoiselle Henriette Proulx fille du major Jean Pierre Proux, Ecuyer, de Ste. Marie.

DÉCÈS.

Dimanche matin, le 25 du courant, James Thom, écuyer, instituteur âgé de 63 ans.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le sous-signé donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde. Les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du sous-signé étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinés supérieurs, Fort Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

BUREAU DU PRÊT AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débettes du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, échera le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au sous-signé et les parties mentionnées l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

ÉTUDE DE NOTAIRE.

Le sous-signé, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

Maitre d'École demandé.

On a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à

CHR. LE TELLIER, éc.

Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

RACINES BULBEUSES. de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. MUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

Rue } P. V. BOUGHARD, } Rue Sous-le-fort } Basse-Ville, } QUÉBEC. } sous-le-fort Basse-Ville,

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDIÈRES PAINES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Vases et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC—

Un assortiment varié de draps fins et superflus pour redingottes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI—

600 paires de souliers d'original unis et brodés. 000 Aiguilles de Carquette, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

ALEX. LAFRANCE.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures récompenses aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CRÉMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.

REPertoire NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉLIX, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN.

SPÉCIALITÉ

Pour les Chaussures des

DAMES & MESSIEURS.

BOTTES VERNIS,

Bottes & Bottines de Drap,

PATRONS ÉLÉGANTS.



ETIENNE ALAIN,

CORDONNIER,

Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il est résolu de vendre à des prix très réduits. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la cordonnerie. Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français vernis, Prunel et Drap de toutes couleurs, Souliers, Escarpins, Pantoufles, etc. Bottines et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux et gracieux. N. B.—Il a constamment en mains un assortiment très étendue de CHAUSSURES DE CAOUTCHOU, pour Dames et Messieurs. Québec, 9 Février, 1849.

Compétition Extraordinaire

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invités à s'arranger à

L'ÉTABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL

DE SOTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERGERIE

NO. 5, RUE ST. JEAN.

Le Soussigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents degrés et qualités; et le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'ont été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fournissent d'avertissements— chose mieux connue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.—De cette manière certains individus tâchent d'en imposer au public; on s'en sert comme d'un moyen artificiel pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre aucun effet qui ne puisse être soumis au plus stricte examen.

B. MEEHAN.

On voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Hall. Québec, 22 Décembre, 1849.

ACADÉMIE de Berthier.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte sous la direction de M. J. Viator, et enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes:

La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., Géographiques, la géométrie, la trigonométrie, le dessin linéaire, la tenue des livres tout dans les deux langues.

L'exactitude du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de branches d'instruction, mais son prochain établissement sera sur le même plan que les collèges de cette province.

CONDITIONS:

Logement et enseignement 5\$, par mois, tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie.

PROFESSEURS:

A. Fayard, catholiste formé, directeur. J. G. Langlois, catholistes mineurs. L. Vachon, professeur d'Anglais. Enseignement 25. 6d.

N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du révérend Messire Guignon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

ALMANACH

METROPOLITAIN

de Québec, de 1849.

(Grand in-12, de 108 pages.)

CONTIENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-Ouest, Halifax, Arichat, Charlotte-town, Frédéricicton, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC

des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les confréries de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec:

ET AUSSI

L'épiscopat de France et des États-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. CRÉMAZIE, à celle d'Aug. Côté et Cie, et à l'Archevêché, par M. Ant. Londeau.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix 1\$ 50. Québec, 22 janvier 1849.

Mr. Moit

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin 1848. Rue St. Joseph

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

La Compagnie de GRAEFENBERG,

La Compagnie de Graefenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, quelle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et ratés par le Révérend N. Romes, D. D., T. Hal.

Bureau de la Compagnie de Graefenberg, Broadway, No 50 New-York, juin 1848.

LES MEDICINES DE GRAEFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés.

PILULES VEGETALES DE Graefenberg. Les maladies suivantes cedent facilement à ces pilules:

- L'As-heme, Les Maladies Bileuses, Les Clous, Les Inséctions-action défectueuse, Les maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux-pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consommation dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Orifices, Les Erysipèles, L'épilepsie, Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Vers, La Grippe, Des brûlements de nez, Le mal de tête, L'hygiène, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppurations mensuelles, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre, nerveuse, intermittente ou continue, Les fleurs blanches, Les scabieuses, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

PRIX TRENTÉ SOUS LA BOITE.

ASSISE DE SANTE DE GRAEFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE. Arrangée avec soin et élégante par la compagnie de Graefenberg et tirée d'une qualité de plantes médicinales, PURIFIANTES, APOUSSIANTES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'épices recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique.—Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANACHE DES ENFANTS,

Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle agit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections du Pectore et des intestins elle est infail-

LA MOTION DE GRAEFENBERG POUR LES YEUX,

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opéré des cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, faiblesse ou obscurcissement de la vue les larmes involontaires, les matières épanchées dans les yeux, etc., etc.

La Salsepareille de Graefenberg.

Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué au moyen duquel toutes les propriétés déliées de la salsepareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence.

PRIX \$1 LA BOUTEILLE.

L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE.

Parmi les maladies auxquelles cet onguent exerce une action si remarquable, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GLANDULAIRES et du Visage.— Les maux des seins des nourrices.— La Bronchite.— Les Clous et les Dartres.— La Teigne et il l'a même une APPLICATION PRECIEUSE POUR LES BRULURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE, LES PLAIES DE VÉSICATOIRES, LES ERESPELES, LES HÉMORROÏDES.

Il guérit promptement toutes les CONTU- SIONS, les COUPURES FRAICHES; les plaies à TEGEUSES ou SCROFULÉUSES sont bientôt ramenées à un état satisfaisant et souvent guéries.

Prix 1s. 3d. la Boite avec d'amples instructions Seul Agent pour Québec, 25

JOSEPH BOWLES, Pharmacie, rue de la Haute-Ville.

Librairie

En Gros et en Détail.

Instruments

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

12 Rue la Fabrique Haute-Ville, QUEBEC. Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d.
ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chasles, 1 vol. in-12. 6s-6d.
ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12, 6s-6d.
L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-8vo. 5s-6d.
CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Tschudi, in-8vo. 5s-6d.
HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-8vo. 11s.
DU SYMBOLISME, dans les Églises du moyen-âge, par Bouassé, in-8vo. 5s-6d.
ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s.
CERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville, 20s.
BUFFON. Œuvres choisies, in-8vo. illustrées, par Werner, 10s.
GOOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s.

—AUSSI.— Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gauloise.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES A OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Sub-headers include: de la Champagne et de BORDEAUX, Papier maché, Albatre, etc., EN GRANDE VARIÉTÉ, En bois de Rose, ETC., ETC., En Gros et en Détail, ETC.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, a transporté son Établissement No 2. RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Parapluis Français, Etc.

LES Souffrants viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. Parapluis Français de Chiendent, pour tapis, Parfumerie de Lubin, Brosses à bache, françaises, Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

Québec, 25 juin 1848.

Le Souffrant a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique, No. 12, QUÉBEC, 6 Septembre 1848.

Perdue.

ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg Star, sera reçue avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblir ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION

DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consommation, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectorations difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les pommons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on appren-

ne qu'un grand nombre de consumptifs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit:

Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'aurais pas regagné mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes économies à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après avoir employé six bouteilles je trouvais qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allais voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie.

CHARLES QUIMBY, Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847.

CYRUS BALDWIN, Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez.

New-York, 23 avril 1847. Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empiétait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur.

WM. RUSSELL, 65 rue Cathédrale.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques échelins.

Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUÉRIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant Pété dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de Pété par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespèrent. Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée mais laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvais effets; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir.

JOHN WILSON, Jr, Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Ec. Pun des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante:

RHUMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus enracinées. Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, J'ai souffert terriblement pendant un an de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable. J'étais dans les plus affreux souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

James Cummings, AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND

est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante: South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

FLIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'il lui en coûtait de se lever; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs disparurent et elle fut guérie complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

JOHN MULLEN, 87 Norfolk St.

DISPEPSIE.

Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconstruire les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme j'ai été.

W. W. VAV ZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

Joseph Potitoler, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Passio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville, 7 Vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres sous peu pour leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville. Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut doit le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association, par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebéniste, St Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicar et de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. HORLOGER ET BIJOUTIER, etc No. 9, RUE LAMONTAGNE, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à palette, détachées, à brachiale, Montre de Lépine, vitales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parure, articles français de fantaisie, qui après examen sont trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit prix. G. B. F. ayant en occasion d'acquiescer une collection complète de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, est en ce pas son attention incessante à mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, montres et réparées avec soin et garanties à tous termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que DIXE CENTES et demi par année, (autre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s, payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscriptions, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 2s-4d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

- Montreal..... M. E. R. Fabre, Ec. Trois-Rivières..... P. Nourie, Ec. Répigny..... A. Dailleur, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. l'abbé Champagne. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst. Drummond..... Chs. LeTallier, Ec. St. Thomas (en bas)..... Mr. l'abbé Kymon. Lévis..... L. Baillentine, Ec. N. P. St. Anne la Postolère, Ls. Moreau, Ec. N. P. St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labrecque, Ec. St. Jérôme..... H. Roy, Ecuyer. Rivière-du-Loup..... John Heath, Ec. N. P. St. Siméon..... Chs. Fr. Caron, Ec. Beauport..... Mr. l'abbé Bernard. Châteauguay..... J. C. LeFrançois, Ec. L'Assommoir..... J. Filteau, Ec. N. P. St. Eustache (Dét. M.)..... Danasse Robin. St. Jean Port-Joli..... L. Z. Duval, Ec. N. P. Malbecq..... Mr. l'abbé Goulet.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC